

Conseil de quartier Auteuil Nord

Séance du 18 mars 2009

Fondation d'Auteuil

Paris, le 25 mai 2009

Etaient présent :

- Mme Laurence DREYFUSS, Adjointe au Maire, chargée de la coordination des adjoints de quartier
- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire, chargée des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud
- Mme Marie-Thérèse JUNOT, Adjointe au Maire, Chargée des affaires scolaires et de la petite enfance
- M. Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au maire, Chargé de la jeunesse et des sports
- M. Aurélien de SAINT BLANCARD, Conseiller d'arrondissement
- M. Etienne de GIBON, Conseiller d'arrondissement
- M. Jean-Yves MANO, Conseiller de Paris, Adjoint au Maire de Paris
- Mme Béatrice HUNTER
- M. Jean-Pascal RAMON
- M. Daniel DECANT
- M. Yves BOUTRY, conseiller de quartier Auteuil Nord, association des Usagers et des Transports
- Mme Marie-Claude DELMAS, conseillère de quartier Auteuil Nord, association Les Papillons Blancs
- M. Jean HADDI, conseiller de quartier Auteuil Nord, Président de l'association des commerçants du Village d'Auteuil
- M. Paul LACOUR, conseiller de quartier Auteuil Nord, Président de l'association des Sauveteurs de l'îlot Montmorency
- M. Claude MUYARD, conseiller de quartier Auteuil Nord, association XVIIe Demain
- M. Marc SERVEL de COSMI, conseiller de quartier Auteuil Nord, association de la Sauvegarde Auteuil-Raffet
- Mlle Victoria BINOCHÉ, conseillère de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée
- M. Jean-Yves BLANC, conseiller de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée
- M. Guy BOURQUIN, conseiller de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée
- Mme Françoise de CORDOUE, conseillère de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée
- M. Jean-Pierre ETIENNE, conseiller de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée
- Mme Stéphanie LUCAS, conseillère de quartier Auteuil Nord, personnalité qualifiée

1. Approbation du compte rendu du 24 octobre 2008.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des horaires de circulation du bus 22.

L'exploitation de la ligne 22 sera prolongée jusqu'à 22h30 au lieu de 20h30 et fonctionnera le dimanche.

L'itinéraire du bus est parfois sinueux, avec une difficulté de circulation liée au stationnement des automobiles. Une large campagne d'information sera menée auprès des riverains.

De plus les lignes 22, 55 et 72 vont être équipées de palettes UFR (utilisation des fauteuils roulants).

3. Point sur les projets d'urbanisme du quartier.

M. MUYARD s'interroge sur la mise en place du comité de concertation de l'aménagement de la Porte d'Auteuil

Mme DREYFUSS indique que le comité, demandé par Claude GOASGUEN, n'a pas encore été mis en place malgré l'engagement du Maire de Paris de le réunir rapidement.

4. Révision du PLU sur les zones UV et N du Bois de Boulogne

M. MUYARD estime que la Ville a totalement négligé de réglementer la nature des constructions qui pourraient être autorisées dans les espaces verts et que les Bois doivent rester des espaces verts non constructibles

M. MUYARD précise que la cour administrative d'appel le reconnaît par son arrêt du 12 février. Il affirme qu'il est nécessaire de faire voter un nouveau PLU et qu'en attendant c'est le plan d'occupation des sols qui s'applique.

Mme DREYFUSS précise que la fondation LVMH est particulièrement concernée.

M. SERVEL de COSMI ajoute que les projets d'aménagements de la pelouse centrale de l'hippodrome d'Auteuil le sont également.

Mme DREYFUSS précise qu'ils devront, de toute façon, être soumis à la commission des sites.

M. MUYARD précise que la coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne a intenté un référé suspensif sur le permis de construire de la Fondation (46 m de haut).

M. SERVEL de COSMI demande ce qu'il en est du stade Hébert et du projet rue de Varize.

Mme DREYFUSS répond que le stade est constructible au regard du POS.

Une personne du public fait part de la nécessité de débroussailler le Bois de Boulogne, des problèmes liés aux flux de circulation et notamment les problèmes de sécurité sur les petites routes. Elle suggère la réouverture de la route de l'hippodrome. Elle estime que les accès au périphérique sont dangereux à cause d'un manque de visibilité et demande l'installation d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche à la sortie Porte de Passy ainsi que la sécurisation du périphérique par un aménagement comparable à celui fait sur l'accès à l'A13.

Mme DREYFUSS répond que la tendance est plutôt à la fermeture qu'à la réouverture des voies dans le Bois de Boulogne.

M. RAMON indique qu'il est procédé régulièrement à des contrôles et procès verbaux Porte de Passy.

M. DECANT indique qu'un service spécifique est chargé de l'entretien des accès au périphérique pour remettre les voies en état. Ce service mène des campagnes de réfection, en général la nuit. Il se renseignera concernant les balisettes de l'A13.

M. MUYARD ajoute que la fermeture de l'avenue de l'hippodrome entraîne un report de circulation près du Racing vers le lac inférieur, ce qui est dommageable pour les piétons. Il propose d'engager une réflexion sur ces fermetures qui causent plus d'inconvénients qu'elles n'apportent d'avantages. Il affirme que les habitants de Boulogne sont du même avis.

M. SERVEL de COSMI rappelle que la charte du Bois de Boulogne prévoyait un conseil de gouvernance du Bois, cela devrait être relancé.

Mme DREYFUSS répond que l'Adjoint au Maire de Paris a consulté les communes limitrophes en 2008 et s'est engagé à réunir les associations avant l'été. Elle s'assurera que cela sera bien fait.

5. Circulation boulevard Suchet entre les portes d'Auteuil et de Passy

Observation de M. FLESSELLES : de nombreux bouchons sont constatés dans le sens Auteuil-Passy, en raison du blocage square Henri Bataille, mis en place pour lutter contre l'exhibitionnisme. Ce dispositif ayant été mis en place il y a plus de 10 ans. Il propose de revoir la situation

Observation de M. LACOUR : cette situation devient intolérable, notamment pour les habitants du quartier désirant rejoindre le périphérique ou se dirigeant vers la Défense, qui doivent s'insérer dans le flot des automobiles venant de la Porte d'Auteuil.

Observation de M. MUYARD : l'aménagement réalisé par les services de la voirie est efficace pour la circulation, mais seulement en dehors des heures de pointe. Il faudrait rétablir la circulation avenue Franchet-d'Esperey avec la collaboration des associations qui en avaient demandé la fermeture. Les raisons sécuritaires avancées alors n'étant plus d'actualité. On pourrait supprimer l'autorisation de tourner à gauche boulevard Suchet qui complique la signalisation, limite les débits et engorge les carrefours.

M. LACOUR s'interroge sur les fondements de cette disposition, il demande que ce point soit réexaminé et suggère de réouvrir la circulation dans l'axe du pont Raffet pour diminuer les bouchons.

M. MUYARD souligne les efforts de la voirie dans l'aménagement du carrefour de la Porte de Passy car ce n'est pas facile.

Quant à la fermeture de l'avenue Franchet d'Esperey il suggère de réfléchir au retour à la situation antérieure.

Mme DREYFUSS rappelle que cette disposition avait été prise pour des raisons de sécurité liées au problème de l'exhibitionnisme. Pour y passer tous les jours, elle pense que la meilleure solution est une présence policière accrue le matin entre 8h et 9h.

De plus, les riverains de l'avenue Franchet d'Esperey ne pourraient pas rentrer chez eux si l'on interdisait le tourne à gauche et cela ne ferait que déplacer le problème.

Mme HUNTER précise que tout le plan de circulation serait à revoir en cas de retour à la situation antérieure.

M. BOUTRY affirme que ce carrefour est dangereux parce qu'il y a trop de circulation et que la solution est de fermer cet accès au périphérique. Le bois est un espace vert et il y a d'autres accès comme la Porte d'Auteuil et la Porte de la Muette.

Mme DREYFUSS n'est pas contre mais il faudrait faire des comptages pour connaître la part des automobilistes qui empruntent le périphérique et ceux qui vont vers Suresnes.

M. DECANT constate que chaque modification du plan de circulation contente les uns et mécontente les autres, sans compter le temps d'adaptation nécessaire. Il va demander une enquête pour connaître la provenance et la destination des automobilistes.

M. ETIENNE considère que la situation est bien moins grave que celle de la rue Poussin.

6. Encombres rue Poussin.

Observation de Mme de CORDOUE : ces encombrements occasionnent des arrêts prolongés au feu de croisement, du bruit et des difficultés de circulation.

M. MUYARD estime qu'aucune tolérance ne doit être demandée à la police pour le stationnement en double file dans et devant les carrefours

M. MUYARD rappelle que cette question est évoquée à chaque conseil de quartier, la solution ne passe que par la suppression du stationnement irrégulier.

M. SERVEL de COSMI ajoute que les livraisons sont aussi responsables et qu'une temporisation des feux pourrait arranger les choses.

M. RAMON a bien conscience du problème puisque des ASP verbalisent régulièrement. Il souligne que la création du quai bus a davantage réduit le flux de circulation. Le problème est complexe avec des considérations de voirie et de police.

Mme DREYFUSS rappelle que l'aménagement des quais bus répond aux impératifs d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. BOUTRY ajoute que le quai bus est le seul moyen d'accès pour les personnes handicapées et que toutes les lignes seront équipées d'ici 2015.

M. DECANT annonce qu'à cet endroit, trois files de circulation seront matérialisées mais il faut les faire respecter.

M. RAMON ne remet pas en cause les aménagements de voirie mais il ne peut pas y placer un agent en permanence et le quai bus ne facilite pas les choses. Il insiste sur l'impossibilité de faire respecter le site en permanence malgré des verbalisations massives, le secteur est très difficile.

M. ETIENNE souligne le manque de place de stationnement dans le quartier

Mme DREYFUSS rappelle qu'aucun parking n'a été construit depuis 2001.

M. MANO estime que, dans ce cas précis, ce n'est pas la construction de parking qui est en cause mais l'incivisme des automobilistes.

Une personne du public ajoute qu'entre les places réservées aux livraisons, aux bus, aux handicapés, aux transports de fonds et aux Vélib, il est devenu impossible de stationner.

Mme DREYFUSS précise que 11 000 places en surface ont été supprimées sur Paris.

M. SERVEL de COSMI interroge M. MANO au sujet des places de stationnement prévues dans le projet de la Porte d'Auteuil.

M. MANO répond qu'il y en aura même de disponibles pour les riverains.

7. Circulation des deux roues sur les trottoirs

M. RAMON indique que des actions soutenues sont menées depuis qu'il y a eu quelques accidents sérieux. C'est un moyen de transport qui s'est développé et il faut discipliner les nouveaux utilisateurs ; 357 PV sont dressés par mois. Quant au stationnement des deux roues sur les trottoirs, il fait l'objet de nombreux enlèvements. Des opérations avec un véhicule spécialisé sont menées une fois par semaine sur le 16^e.

Une personne du public signale la prolifération de deux roues face au 58, rue de La Fontaine.

Mme DREYFUSS précise que les emplacements deux roues se font au détriment du stationnement des voitures.

M. DECANT envisage un stationnement longitudinal pour minimiser la perte de place de stationnement.

M. BOURQUIN suggère de mettre en place des actions de sensibilisation.

8. Livraisons avenue Perrichont.

Observation de M. MUYARD : les riverains ne comprennent pas qu'il ne faut pas stationner sur les zones de livraison du Franprix, ce qui conduit les camions de livraison à bloquer la voie. Il suggère de supprimer le stationnement sur la partie gauche de l'avenue.

M. MUYARD rappelle que, tous les matins, la rue est bloquée avec un report de la circulation rue Théophile Gauthier, place Rodin et rue de Boulainvilliers. Il a conscience que cette suggestion est extrême mais ne voit pas d'autres solutions pour faire face au laxisme général.

Mme DREYFUSS répond que cela paraît difficile puisque la suppression du stationnement n'empêcherait pas les riverains de stationner la nuit. La mise en service d'Autolib ne va pas arranger les choses ; il faut donc faire respecter cette zone de livraison sans supprimer de stationnement.

Mme LUCAS n'a pas le sentiment que la situation soit si grave. Néanmoins, elle s'étonne de la présence d'une zone de transport de fonds malgré l'absence de banques.

Mme DREYFUSS précise que les zones de transport de fonds ne sont pas uniquement réservées aux banques mais à tous les établissements qui génèrent de l'argent. Elle constate également que certains livreurs n'utilisent pas les zones qui leur sont réservées lorsqu'elles ne sont pas situées en face de leur lieu de livraison.

Mme LUCAS constate que la zone de transport de fonds n'est jamais utilisée, elle demande la possibilité de faire une nouvelle étude.

M. ETIENNE signale un cas similaire derrière l'Eglise d'Auteuil.

Mme HUNTER explique qu'il s'agit de directives ministérielles prises à la suite de pertes humaines, un retour en arrière est peu probable.

Mme DREYFUSS ajoute que la mutualisation des zones de transport de fonds n'est pas toujours possible. La Mairie du 16^e n'est pas saisie pour avis, cela est géré directement par la Préfecture de Police.

9. Réfection du boulevard Montmorency

M. LACOUR s'interroge sur le programme de réfection du trottoir du Bd de Montmorency (coté ancienne voie ferrée d'Auteuil) sur la portion comprise entre la rue du Ranelagh et le pont Raffet. L'entreprise chargée des travaux est intervenue à deux moments différents, une troisième partie attend toujours une réfection (de la rue du Ranelagh à la rue de l'Assomption).

M. LACOUR remercie M. DECANT, la question n'est en effet plus d'actualité puisque les travaux ont commencé. Néanmoins, il craint que le linéaire ne soit pas réalisé entièrement.

M. DECANT répond que la suite ne sera pas réalisée immédiatement pour des questions de budget. Le secteur comportant du stationnement a été privilégié. Il souligne le problème lié aux racines d'arbres qui abîment le trottoir.

M. BOUTRY indique que l'association « Espace », qui entretient le sentier nature et attend le renouvellement de son contrat, a besoin d'un local d'exploitation. Le souterrain du boulevard Beauséjour pourrait être aménagé facilement. Il suggère que le conseil de quartier émette un vœu en ce sens, comme il l'a proposé aux conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud. Les trois conseils de quartier pourraient co-financer cet aménagement. Les réseaux nécessaires à l'eau et l'électricité sont déjà présents. Ce souterrain appartient à RFF mais doit être racheté par la Ville.

Mme DREYFUSS répond que Mme BALDINI, Adjointe en charge des espaces verts a saisi la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts à ce sujet.

M. LACOUR souligne l'importance de la vocation sociale de cette association à laquelle il est très favorable et espère que la Ville fera un effort.

10. Concertation avant la création d'emplacement deux roues. (M. FLESSELLES)

M. FLESSELLES s'interroge sur le choix des emplacements et l'information aux conseillers de quartier

M. DECANT répond que ces zones sont créées lorsqu'il existe un potentiel ou que l'on remarque des regroupements de motos sur les trottoirs. Les conseillers de quartier peuvent le saisir pour proposer des emplacements puis cela se fait en fonction du budget.

11. Multiplication des affiches publicitaires sur les voitures.

M. RAMON rappelle que ce qui est interdit n'est pas de poser des tracts sur les véhicules mais de les jeter par terre.

Une personne du public signale que la rue Félicien David est très sale à cause des déjections canines et que les propriétaires ne sont pas verbalisés.

Mme DREYFUSS indique que 600 procès verbaux ont été dressés en 2008 et qu'il est demandé un renforcement.

12. Organisation d'une chasse aux œufs au jardin Sainte Péline. (Mme MONIER)

Mme MONIER indique que cette animation est destinée aux enfants de l'arrondissement, elle consiste à retrouver des œufs en chocolat dissimulés dans 3 jardins : le square Galliera, le Parc de Passy et le parc Sainte Péline. L'évènement se déroulera le 8 avril de 14h à 17h.

L'objectif est de créer un moment de convivialité dans le cadre des fêtes de Pâques qui associe tous les conseils de quartier dans un projet commun.

La mobilisation des conseillers de quartier est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

Une provision de 2000 euros est à prévoir pour l'organisation de cette manifestation.
Cette somme correspond à l'achat des œufs en chocolat, la décoration, la sécurité et une animation.

13. Animation du samedi 20 juin 2009

Mme MONIER précise que cette animation est organisée par la commission animation qui est composée de dix conseillers de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud. Il s'agit d'un repas de quartier agrémenté d'une animation musicale.

La commission animation propose également un vide grenier réservé aux habitants du 16^e à la rentrée, au parc Sainte Périne, ainsi que la création d'un ciné club.

M. MANO s'étonne d'un concert la veille de la Fête de la Musique. Il aurait apprécié que l'on cite le nom de M. DUFOUR pour l'idée du vide grenier.

Mme MONIER précise que ces projets émanent de la commission, chacun ne va pas mettre un tampon sur ses idées. C'est le conseil de quartier qui assure le financement et le montage du projet et non pas M. DUFOUR. Quant à la soirée du 20 juin, elle a lieu le samedi pour permettre aux habitants d'y venir en famille, sans que les enfants aient école le lendemain.

Mme DREYFUSS précise à M. MANO que la soirée du 20 juin est un repas de quartier, un moment convivial destiné à rapprocher les habitants, il sera animé par une formation musicale. Ce n'est donc pas un concert qui rentre dans le cadre de la Fête de la Musique.

Elle annonce que le 23 juin aura lieu la soirée de fin d'année des 6 conseils de quartier au centre d'animation Le Point du Jour.

M. DUFOUR se félicite d'un vide grenier dans le 16^e puisque ces précédentes propositions n'avaient pas reçu un accueil favorable. Cela fonctionne très bien dans le 14^e. Il faut qu'une association supporte les frais d'inscription et que les profits soient reversés à une association de la petite enfance.

Mme DREYFUSS suggère plutôt le principe de gratuité. Elle souligne la nécessité d'un règlement.

14. Charte parisienne de la participation.

Mme MONIER rappelle que les conseiller de quartier ont reçu un questionnaire sur le sujet, il avait également la possibilité de répondre sur Internet. Ils ont été conviés à deux réunions : la première à l'Hôtel de Ville le 10 décembre 2008, la seconde à la Maison de la mutualité le 6 février dernier.

Le calendrier est le suivant :

- Jusqu'à fin février 2009 : Recueil de toutes les contributions des Parisiens par Internet ou dans les arrondissements.
- Mars 2009 : Rédaction de la Charte parisienne de la participation à partir de toutes les contributions.
- 4 avril 2009 : Présentation de la Charte aux contributeurs à l'occasion du Printemps de la démocratie locale à l'Hôtel de Ville.

- Printemps 2009 : Présentation et approbation de la Charte parisienne de la participation au Conseil de Paris et signature par les élus et les citoyens.

15. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER indique que comme les années précédentes, le budget primitif 2009 s'élève à 3306 € pour le fonctionnement et 8264,67 €. Le reliquat des exercices précédents sera affecté au mois de juillet 2009.

Le budget de fonctionnement permet notamment de financer les fournitures administratives du bureau des conseils de quartier et les animations comme la Chasse aux œufs.

Le budget d'investissement permet l'achat de biens revêtant un caractère de durabilité. Ainsi il est possible de financer du matériel nécessaire aux équipements de proximité.

Mis au vote :

Budget de fonctionnement :

Chasse aux œufs 2 000 euros : accepté à la majorité, 2 abstentions

Spectacle de fin d'année au centre d'animation Le Point du Jour 400 euros : accepté à l'unanimité

Repas de quartier place Jean Lorrain 1 500 euros : accepté à la majorité, 2 abstentions

Budget d'investissement :

Panneau d'information du conservatoire 335 euros : accepté à la majorité, 1 voix contre

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Mme Nicole MONIER